

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lors d'une séance ordinaire tenue le 13 mai 2024, le conseil a adopté par résolution le **règlement numéro 14-2024 amendant le règlement numéro 02-1996 restreignant la circulation des véhicules lourds.**

Ledit règlement 14-2024 est entré en vigueur conformément à la Loi, et ce, en date du 14 mai 2024.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1371, rue du Centenaire à La Conception, durant les heures d'ouverture de celui-ci, ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à La Conception, ce 14 mai 2024.

Josiane Alarie
Directrice générale et
greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site Internet de la Municipalité le 14 mai 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 14 mai 2024.

Josiane Alarie
Directrice générale
et greffière-trésorière